



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE SAUVAGEOT LUCIE



Conditions générales mises à jour le 1er août 2022

« **SAUVAGEOT LUCIE** » est une micro-entreprise créée le 17/09/2020, immatriculée à l'INSEE sous le n°SIREN 889 935 417 et SIRET 889 935 417 00010, dont le siège social est situé 5 Impasse des Salamandres Villemoirieu (38460).

Tél. : 06 83 75 93 09

Email : luciesauvageot@hotmail.fr

Web : www.sauvageotlucie.com

SOMMAIRE

TITRE I – INFORMATIONS PREALABLES

ARTICLE 1 – LES PARTIES AU PRESENT ACTE

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

ARTICLE 3 – CONSENTEMENT ET CAPACITE DU CLIENT

TITRE II – PRESTATIONS SAUVAGEOT LUCIE

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DES COURS

ARTICLE 6 – LOCATION DE SALLES EN STUDIO PARTENAIRE

ARTICLE 7 – MODALITE DE REALISATION DE COMMANDES

ARTICLE 8 – LES PRIX

ARTICLE 9 – MODALITES DE PAIEMENT

TITRE III – CONDITIONS JURIDIQUES RELATIVES A TOUTES LES PRESTATIONS

ARTICLE 10 – DROIT DE RETRACTATION

ARTICLE 11 – RESPONSABILITES

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

ARTICLE 14 – ARCHIVAGE

ARTICLE 15 – DUREE DU CONTRAT ET RESOLUTION

ARTICLE 16 – INTEGRALITE DES CGV

ARTICLE 17 – NULLITE

ARTICLE 18 – RENONCIATION

ARTICLE 19 – OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

ARTICLE 20 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

ARTICLE 21 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE ET MEDIATION

TITRE I – INFORMATIONS PREALABLES

ARTICLE 1 – LES PARTIES AU PRESENT ACTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») constituent, conformément à l'article L 441- 1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la micro-entreprise **Sauvageot Lucie** fournit ses services aux Clients professionnels ou consommateurs (le ou les « Client(s) ») qui lui en font la demande, les dits services portant notamment sur des prestations et/ou cours de danse...

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par **Sauvageot Lucie** auprès des Clients, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client et notamment ses conditions générales d'achat. Conformément à la réglementation en vigueur, **Sauvageot Lucie** se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV par l'établissement de conditions de vente particulières.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Client	Désigne les personnes, physique ou morale, signant un contrat avec la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie ;
CGV ou Conditions Générales de vente	Désigne les présentes conditions générales de vente ou « CGV » incluant les modalités de commande, les conditions de réservation, de paiement ainsi que les conditions d'annulation des commandes de Prestations de services ;
Commande	Désigne tout devis ou contrat portant sur les Prestations signés par le Client. Une Commande peut regrouper toutes les Prestations possibles offertes par la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie et comprend ainsi les cours particuliers, prestations, cours de danse... ;
Danseuse	Désigne la personne travaillant dans la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie pour des représentations chorégraphiques pour des événements privés et professionnels... ;
Devis	Désigne le document adressé par la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie au moment de la passation d'une Commande reprenant le détail de la Prestation souhaitée ainsi que le Prix de la Prestation ;
Données Personnelles	Désigne tout type de données confié à la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie ou le Professeur ou le Danseur par le Client pour la réalisation de la Prestation, et permettant d'identifier de manière directe ou indirecte une personne physique (la « Personne Concernée ») ;
Locaux	Désigne le lieu concerné par les Prestations réalisées..., à l'exclusion de tout autre et peut être le domicile du Client ou un Studio partenaire ;
Prestation(s) ou Mission(s)	Désigne les prestations de services assurées par la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie ;
Prix	Désigne le montant de la Prestation souhaitée par un Client ;
Site Internet	Désigne le site internet de la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie : « www.sauvageotlucie.com » qui présente les différentes offres de Prestations de SAUVAGEOT Lucie ;

ARTICLE 3 – CONSENTEMENT ET CAPACITE DU CLIENT

3.1 – La simple navigation sur le Site internet est ouverte à tous sans condition tandis que la passation de Commandes d'un cours de danse ou de toutes autres Prestations de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, comme la mise en scène d'un spectacle, suppose votre acceptation préalable, pleine et entière des présentes CGV.

Les CGV applicables sont celles en vigueur sur le Site « <https://www.sauvageotlucie.com> » à la date de votre passation de Commande.

Vous reconnaissez avoir pris pleinement connaissance des présentes CGV et avoir également la capacité requise pour contracter et acquérir les Prestations proposées par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** et ainsi être capable de passer Commande.

3.2 – S'agissant de la Commande d'une Prestation, vous êtes présumé avoir accepté les présentes CGV mais, de surcroît, il vous sera demandé de valider votre consentement avant de procéder à chaque règlement à la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**.

La validation des présentes CGV peut se faire en donnant votre « Bon pour accord et acceptation des CGV » par retour de mail.

3.3 – Votre consentement ainsi exprimé a la même valeur qu'une signature manuscrite. En conséquence, vous reconnaissez être parfaitement informé du fait que votre accord portant sur les présentes Conditions générales de vente ne nécessite pas de signature manuscrite.

3.4 – En acceptant les présentes CGV vous reconnaissez avoir reçu de manière claire et compréhensible les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles de la Prestation concernée ;
- Le prix de la Prestation ou le mode de calcul du Prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport et tous les autres frais éventuels ;
- La date ou le délai auquel la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** s'engage à exécuter la Prestation, quel que soit son prix, et toute autre condition contractuelle ;
- Les informations relatives à l'identité de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les modalités prévues pour le traitement des réclamations ;
- La durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée ;
- En ce qui concerne le contenu numérique toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance. La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** met également à la disposition du Client les informations suivantes :
 - Forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec elle ;
 - Le cas échéant, le numéro d'inscription à l'INSEE ;
 - Pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée ;
 - Pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'État membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit ;
 - L'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

TITRE II – CONTENU DES PRESTATIONS DE LA MICRO-ENTREPRISE SAUVAGEOT LUCIE

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** assure des prestations de danse... :

- Des cours de danse, quel que soit le styles souhaité, particuliers ou collectifs, à domicile ou en salle ;
- Des cours de danse animés pour des enterrements de vie de jeune fille ;
- Des prestations d'animations dansantes pour tout type d'événements (anniversaires, mariages, TeamBuilding, comités d'entreprises...);
- Des prestations de type Shows & Spectacles de danse pour toutes occasions.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DES COURS

L'ensemble de l'offre des Prestations de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** est disponible sur le Site internet à l'adresse :
« <https://www.sauvageotlucie.com/prestations/> ».

La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** propose uniquement des cours de danse de 1h, 1h30, 2h ou 3h (hormis prestations exceptionnelles ou demande de cours intensifs sur une courte période). Pour les créations de première danse de mariage, le Professeur s'engage à réaliser une chorégraphie d'un minimum de deux minutes (2mn) en six heures (6h) de cours.

En cas de difficultés avec le Professeur, c'est-à-dire en cas d'annulation de sa part ou toutes autres raisons, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** s'engage à faire ses meilleurs efforts pour retrouver le plus rapidement possible un nouveau Professeur partenaire pour le Client, sous réserve que le Client prévienne la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** par téléphone au 06 83 75 93 09 ou par mail à « luciesauvageot@hotmail.fr » .

ARTICLE 6 – LOCATION DE SALLES EN STUDIO PARTENAIRE

Les Prestations sont réalisées au choix du Client soit au domicile de ce dernier, soit dans un Studio partenaire. Il est précisé que la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** se réserve le droit de refuser une Commande dans l'hypothèse où le professeur ne couvrirait la zone géographique concernée. Pour tous les cours ayant lieu dans un studios, le Client doit régler

la location de la salle directement auprès du Studio concerné, en avance (lors de la réservation de la salle) ou bien au studio le jour même de la prestation (en fonction des conditions du Studio partenaire). Le Client devra se présenter dix (10) minutes avant l'heure de début du cours. L'heure de début de réalisation de la Prestation ne sera pas décalée en cas de retard du Client, quel qu'en soit la cause. Les réservations de salle ne peuvent pas être annulées, quel que soit le délai de prévenance. Le montant de la location de la salle sera dû.

Le cours se fera en chaussettes, pieds-nus ou en chaussures ; dans le cas contraire, prévoir des chaussures « propres » ou non portées à l'extérieur. Les Clients devront respecter le règlement intérieur du Studio partenaire indiqué dans celui-ci, sous peine d'expulsion du cours sans remboursement.

Les effets personnels des Clients restent sous leur entière responsabilité et la responsabilité de la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie ou du studio partenaire ne saurait en aucun cas être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol.

ARTICLE 7 – MODALITE DE REALISATION DES COMMANDES

Un Client peut passer Commande auprès de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** par téléphone au 06 83 75 93 09. Une personne est joignable tous les jours, du lundi au samedi, de 14h à 21h. Le Client choisit sa formule par téléphone avec la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** qui lui adressera un Devis dans les 72h après la fin de la conversation téléphonique, accompagné des présentes CGV.

Les Devis transmis par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** ont une durée de validité générale de **1 mois**. La date est indiquée sur le devis selon le projet. Toute Commande sera considérée comme définitive soit en cas de retour du Devis signé, soit simplement en cas de paiement de toutes sommes. Toute Commande parvenue à la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** est réputée ferme et définitive. Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des CGV et oblige le Client au paiement des Prestations commandées. En validant la commande, le Client autorise expressément **SAUVAGEOT Lucie** à commencer immédiatement l'exécution de la Prestation.

Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client renonce à ce titre à son droit de rétractation, l'exécution des prestations prenant effet avant l'expiration du délai imparti pour exercer ce droit. **SAUVAGEOT Lucie** ne sera dès lors tenue à aucun remboursement des Prestations commandés qui trouveraient leur source dans l'application de ce délai. Les Prestations sont nominatives et le Client ne peut les céder à un tiers sans l'accord préalable de **SAUVAGEOT Lucie**.

Il pourra solliciter un changement de Professeur après un premier cours de danse et uniquement pour motif légitime justifié par écrit, étant précise que **SAUVAGEOT Lucie** appréciera les motifs invoqués.

ARTICLE 8 – LES PRIX

8.1 – Affichage des prix

Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur ou s'ils sont plus avantageux, correspondent au tarif indiqué sur le Devis. Les prix sont exprimés en Euros (€) et précisés pour chaque Prestation au tarif horaire en hors taxes (HT). Ils peuvent être modifiés à tout moment par **SAUVAGEOT Lucie**.

8.2 – Modification des prix

La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Commande. Les Prix ne pourront être modifiés une fois la Commande du Client passée.

En cas d'offre promotionnelle, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute Commande passée pendant la durée de la promotion.

ARTICLE 9 – MODALITES DE PAIEMENT

9.1 – Règlement

9.1.1 – Après validation d'une Commande, le Client est invité à effectuer le règlement de l'acompte de 50% du montant et les autres 50% le jour J auprès de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**.

En cas d'annulation de votre part, l'acompte de 50% reste dû au professionnel conformément au code de la consommation.

Le Prix est payable en plusieurs fois ou en totalité selon qu'il s'agisse d'une formule de cours particuliers ou d'une prestation événementielle dans les conditions visées au Devis ou à défaut dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.

Attention, en cas de paiement intempestif ou d'erreur de paiement, **SAUVAGEOT Lucie** se réserve la possibilité de facturer une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ ainsi qu'une pénalité de 12% l'an qui vous sera facturé en plus du montant de la facture.

Pour les prestations d'événements et spectacles, l'intégralité du Prix doit être réglé en avance auprès de la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie, sauf cas particulier vu avec la micro-autoentreprise SAUVAGEOT Lucie.

Dans tous les cas, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** ou ses préposés s'engagent à ne pas conserver les informations relatives aux moyens de paiement à moins que vous n'ayez expressément émis un souhait contraire. Le Client peut en outre effectuer un règlement à la fin de chaque cours ou Prestation, selon les modalités établies par le Professeur partenaire (espèces, chèques ou virements effectués soixante-douze heures (72h) au minimum avant le cours).

La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** ne peut en aucun cas voire sa responsabilité engagée pour toute difficultés survenues entre le Client bénéficiaire du cours de danse et le Professeur partenaire, en particulier lors du règlement des prestations. Quel que soit le mode de règlement choisi par les parties, l'intégralité du Prix des Prestations devra en tout état de cause être payé au plus tard à l'issue du dernier cours suivi par le Client dans le cadre de sa Commande.

9.2 – Retard et absence de règlement

9.2.1 – Tout incident de paiement est passible d'intérêts de retard.

9.2.2 – S'agissant des Clients professionnels, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application des pénalités ci-dessous sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

S'agissant des Clients particuliers, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application des pénalités ci-dessous dans un délai de sept (7) jours à compter d'une notification adressée au Client par voie d'email ou par tout autre moyen de notification faisant foi.

9.2.3 – Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement de quarante euros (40€).

Aucun remboursement n'est possible dès lors que les coordonnées du Professeur partenaire ont été transmises au Client par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**.

Pour les prestations d'événements et de Spectacles, aucun remboursement n'est possible à partir du moment où la date a été fixée, si l'annulation n'est pas due à la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**.

Dans ce cas, la Prestation de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** est réputée intégralement réalisée selon les termes de l'article L221-28 du Code de la consommation et l'acompte reste dû à la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**.

• Aucun remboursement n'est possible en cas d'annulation ou de non-réalisation de la Prestation du fait du Client qui l'annule moins de cinq (5) jours (sauf cas exceptionnel) avant la date du cours concerné. Dans ce cas le montant du cours concerné restera dû par le Client et devra être payé au Professeur partenaire dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date du cours ne s'étant pas tenu.

En outre, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus ou dans le Devis, de suspendre ou d'annuler les réservations effectuées par le Client et de lui interdire l'accès aux cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

9.2.4 – En cas d'impayés, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** se réserve le droit de résilier ou de résoudre la Commande passée aux torts de la partie défaillante, sans exclure tout dommages et intérêt qui pourraient être réclamés de ce fait.

9.2.5 – Les pénalités susvisées doivent être réglées par le Client par virement ou chèque, selon les modalités précisées à l'article 9 des CGV intitulé « MODALITES DE PAIEMENT ».

9.2.6 – Dans tous les cas, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** se réserve le droit de faire appel à des sociétés de recouvrement.

TITRE III – CONDITIONS JURIDIQUES RELATIVES A TOUTES LES PRESTATIONS

ARTICLE 10 – DROIT DE RETRACTATION

10.1 – Les principes légaux du droit de rétractation

• Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, le Client ayant la qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné au premier paragraphe du présent article court à compter :

- De la conclusion du contrat pour les prestations de service ou la fourniture d'un contenu numérique ;
- De la réception des biens pour les contrats mixtes (c'est-à-dire ayant pour objet à la fois la fourniture de prestation de services ou cours...).

Lorsque le délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** est tenue de rembourser le Client de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement. Sur proposition de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, le Client ayant exercé son droit de rétractation peut toutefois opter pour une autre modalité de remboursement.

10.2 – L'exclusions du droit de rétraction

En application de l'article L221-28 du Code de la consommation en droit français, issu de la Directive 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux droits des consommateurs, modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et la directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 85/577/CEE du Conseil et la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil, le droit de rétractation ne s'applique pas, entre autres, dans les cas suivants :

- Pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- Entre professionnels,
 - Pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du Client, lequel a également reconnu qu'il perdra ainsi son droit de rétractation.

Aux termes des présentes, en cas de mise en relation entre un Client et un Professeur partenaire, le Client ayant réalisé cette commande auprès de **SAUVAGEOT Lucie**, lorsqu'il est bénéficiaire d'un délai de rétractation :

- – donne son accord pour que la prestation de mise en relation soit réalisée avant la fin du délai de rétractation de 14 jours
- – renonce expressément à son droit de rétractation.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITES

11.1 – Responsabilité du Client

11.1.1 – Vous reconnaissez être seul responsable de votre Commande. En commandant les Prestations, le Client certifie qu'il s'est assuré qu'il n'est l'objet d'aucune contre-indication à la pratique du sport et plus particulièrement des activités proposées par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, à savoir notamment la danse acrobatique, la gymnastique et la danse.

11.2 – Responsabilité et limitations de responsabilité de la micro-entreprise SAUVAGEOT Lucie

11.2.1 – La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** effectue ses Prestations avec les meilleurs efforts.

En toutes circonstances et pour toutes les étapes de prise de Commande et d'exécution des Prestations, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** n'a qu'une obligation de moyens.

11.2.3 – La responsabilité de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution des obligations serait imputable soit au Client, soit au Professeur partenaire, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un Tiers, soit enfin, à un cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence française.

11.2.4 – La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** peut présenter sur son Site internet des services offerts par des partenaires commerciaux Tiers, identifiés comme tels. Dans ce cas, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** n'offre aucune garantie ni n'assume de responsabilité au titre des services exécutés par ces partenaires Tiers.

11.2.5 – Sauf en cas de faute lourde ou dolosive à l'origine exclusive du préjudice subi, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** ne pourra être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit, des dommages indirects, matériels ou immatériels de quelque nature que ce soit en relation avec l'exécution de ses services.

En tout état de cause, en cas de mise en jeu de la responsabilité de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, vous acceptez que l'indemnité qui serait mise à la charge de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** soit limitée au prix que vous avez réglé lors de la passation de Commande.

ARTICLE 12 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du Site Internet est la propriété de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction partielle ou totale de ce contenu est strictement interdite et est susceptible d'engendrer des poursuites en responsabilité.

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

13.1 – Tenu des registres des activités de traitement des données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le Prestataire est considéré comme un « responsable de traitement » et doit tenir un registre de traitement des Données personnelles collectées dans le cadre de son activité.

Plus précisément, l'article 30 du RGPD prévoit que :
« Chaque responsable du traitement et, le cas échéant, le représentant du responsable du traitement tiennent un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité. Ce registre comporte toutes les informations suivantes :

- a) le nom et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du responsable conjoint du traitement, du représentant du responsable du traitement et du délégué à la protection des données ;
- b) les finalités du traitement ;
- c) une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données à caractère personnel ;
- d) les catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, y compris les destinataires dans des pays tiers ou des organisations internationales ;
- e) le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- f) dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données ;
- g) dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles visées à l'article 32, paragraphe 1. »

Toutes les informations que les Clients ont pu fournir à la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** sont strictement confidentielles. Ces informations sont nécessaires à la finalité de leur traitement à savoir que la fourniture des Prestations et la gestion des relations commerciales entretenues avec les Clients.

13.2 – Les informations collectées

Les données collectées incluent en partie des informations personnelles, c'est-à-dire celles permettant aux Clients de s'identifier socialement, tels que leur nom, leur adresse email ou numéro de téléphone. Ces informations sont obligatoires. A l'inverse, certaines autres données collectées ne sont pas des informations afférentes à l'identité comme par exemple les données de navigation relatives au logiciel utilisé, à l'ordinateur de connexion ou au chemin internet emprunté par le Client pour arriver au Site Internet.

13.3 – L'utilisation qui est faite des Données personnelles

Les Données personnelles sont utilisées par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** pour la gestion des Prestations, le traitement des Commandes, pour personnaliser la communication avec les Clients en fonction de leurs préférences et, potentiellement, par l'envoi de courriers postaux et électroniques aux fins de prospection.

La micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** s'engage à ne pas céder, transmettre ou commercer les Données personnelles d'aucune façon à des Tiers sans l'accord préalable et exprès des Clients. En revanche, en cas d'accord des Clients, la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** pourra transmettre à des Tiers ou aux Professeurs certaines Données, y compris personnelles, pour des raisons commerciales, pour lutter contre la fraude mais aussi, à tout moment, sur injonction des autorités légales.

13.4 – Les « Cookies »

Le Client est informé que lors de ses visites sur le site internet de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, un Cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Un « Cookie » est un témoin de connexion qui désigne un fichier susceptible d'être enregistré, sous réserve de vos choix, sur votre ordinateur ou tout autre terminal, au moment où vous consultez le Site Internet de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**. Un fichier Cookie permet à la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** d'identifier l'ordinateur dans lequel il est enregistré et les préférences du Client.

Lors de la consultation du Site Internet de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, des informations relatives à la navigation de l'ordinateur ou de tout autre terminal du Client, peuvent être enregistrées dans des fichiers « Cookies » et installés, sous réserve des choix que vous auriez exprimés et que vous pouvez modifier à tout moment dans votre navigateur.

L'objectif de ces « Cookies » est, pour la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, est d'établir des statistiques, d'adapter le Site Internet en fonction des préférences des Clients et de proposer une expérience et des documents répondant au mieux aux besoins des Clients.

Les Cookies ne contiennent pas d'information personnelle et ne peuvent pas être utilisés pour identifier quelqu'un. Un Cookie contient un identifiant unique, généré aléatoirement et est ainsi anonyme. Certains Cookies expirent à la fin de la visite du Client, d'autres restent.

Le Client doit toutefois donner son consentement quant à l'utilisation de certains cookies.

A défaut d'acceptation, le Client est informé que certaines fonctionnalités du site risquent de lui être refusées. Le Client pourra désactiver ces cookies par l'intermédiaire des paramètres figurant au sein de son logiciel de navigation.

13.5 – Les droits des Clients

13.5.1 – Conformément au RGPD, chaque Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de suppression et de limitation de traitement des informations qui le concernent. Pour cela, il convient d'adresser la demande correspondante, en indiquant son nom et son adresse de messagerie électronique, au responsable de traitement des Données personnelles aux coordonnées suivantes :

• Par email à l'adresse suivante : luciesauvageot@hotmail.fr ;

Une fois la demande du Client exécutée par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**, cette dernière en informe le Client par l'envoi d'un courriel reprenant la demande initiale du Client et les preuves justifiant qu'elle a procédé aux opérations exigées.

13.5.2 – En cas de demande de suppression de Données, il est toutefois précisé que celles-ci pourront être conservées dans les archives pour satisfaire aux obligations légales en matière de preuve et de sécurité.

ARTICLE 14 – ARCHIVAGE

Un archivage des communications entre les Clients et la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** est mis en place, respectant les délais légaux, de manière à permettre leur accès conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

ARTICLE 15 – DUREE DU CONTRAT ET RESOLUTION

La durée du contrat est indiquée dans les conditions particulières ou dans le Devis établi par la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie**. A défaut, il est conclu pour une durée indéterminée. Lorsque le contrat est conclu pour une durée indéterminée, chacune des Parties pourra y mettre fin, à tout moment, sans avoir à justifier sa décision, mais à condition de respecter un préavis de rupture d'un mois avant la cessation effective des relations contractuelles, courant à compter de la réception de la notification adressée afin de signifier la rupture du contrat, par courriel ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au co-contractant, par la Partie ayant pris l'initiative de la rupture.

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. Aussi, le refus d'acceptation ou le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance du Prestataire sans mise en demeure préalable.

Faute par le débiteur défaillant de s'acquitter immédiatement des sommes dues, le contrat se trouvera résolu de plein droit 5 (cinq) jours après mise en demeure par une simple lettre informant de la volonté de la micro-entreprise **SAUVAGEOT Lucie** de se prévaloir de la présente clause, et demeurée sans effet. La résolution sera acquise par simple écoulement du délai.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 16 – INTEGRALITE DES CGV

Les Parties reconnaissent que les présentes Conditions générales de vente constituent, avec la Commande, l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substituent à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

ARTICLE 17 – NULLITE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des CGV ni altérer la validité de ses autres dispositions.

ARTICLE 18 – RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque des Conditions générales de vente ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette Partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

ARTICLE 19 – OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

En application des articles L. 223-1 et suivants du code de la consommation, nous vous rappelons que si, en dehors de votre relation avec notre micro-entreprise, d'une manière générale vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 20 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du présent contrat, les contractants conviennent de se réunir dans les 30 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable. Toutefois, si au terme d'un délai de 2 mois les Parties n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige pourrait alors être soumis à la compétence juridictionnelle désignée ci-après.

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 21 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE ET MEDIATION

En cas de contestation avec un client agissant en tant que professionnel, le tribunal de commerce du lieu du siège social du prestataire sera seul compétent, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

Enfin, le client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. Art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.